N° 42. SAMEDI. 26 MAI 1838.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

TURQUIE. — *Bosnie, 24 avril.*

On écrit de la frontière, à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg:

« Il y a quelque tems des scènes sanglantes auraient presque eu lieu à la frontière monténégrine, et cette fois-ci ce n'aurait pas été entre des Turcs et des habitans du pays, mais entre ces derniers et les Autrichiens. La population du district Nahia Cermniczka avait eu des différends avec les habitans du Caltaro relativement à la démarcation de la frontière; cette dispute avait pris un caractère tellement grave que le gouvernement autrichien jugea convenable d'envoyer deux bataillons d'infanterie avec de l'artillerie à la partie de la frontière menacée, afin de protéger ses droits. Les Turcs des environs se réjouirent de cette démonstration de la part de l'Autriche, ne doutant pas qu'elle ne produisit une rupture ouverte et des hostilités sérieuses de la part des Monténégrins, tandis qu'au contraire l'Autriche a pris par là la seule mesure propre à empêcher l'effusion du sang. Les troupes ont pris position sur la frontière, et ont réprimé, par leur attitude, toute intention hostile. Le Vladika a bien fait des réclamations pressantes pour que les troupes fussent retirées; mais jusqu'à présent elles n'ont point changé de position et ne le feront probablement que lorsque le Vladika aura donné personnellement des garanties suffisantes que le territoire autrichien sera respecté et que la tranquillité des Nahies voisines ne sera pas troublée. On ne doute pas que ces garanties ne soient fournies et que l'état actuel des choses à la frontière ne devienne moins inquiétant.

ALLEMAGNE. — *Francfort, 19 mai.*

On écrit de Berlin, 17 mai :

« On ne parle ici que de l'arrivée des têtes couronnées; cinquante-sept hauts personnages de même rang vont y être réunis avec une suite de plus de deux cent soixante princes, comtes et gentilshommes.

» La réunion de tant de têtes couronnées ne doit avoir aucun but politique ni même diplomatique; elle ne porte que le caractère d'un grand congrès de famille, et il est probable aussi qu'on n'y traitera que des affaires de famille; il sera surtout question de plusieurs fiançailles, auxquelles la maison impériale de Russie prendra part. »

— Le journal qui se publie en langue russe à Odessa, contient dans son numéro du 28 mars l'article suivant :

« L'escadre, composée de quatre vaisseaux de guerre de 84 canons, trois frégates de 60 canons, deux bricks et deux bateaux à vapeur de guerre, embarquent dans notre port un corps d'élite pour le conduire à Sébastopol et de là en Asie.

» Cette escadre, après avoir rempli sa mission, sera renforcée de trois vaisseaux de ligne, deux frégates et quatre bricks, et placée sous les ordres du vice-amiral Oumanets; alors elle s'approchera des Dardanelles pour observer les mouvemens des flottes française, anglaise et turque.

» Les vingt-un régimens de cosaques de la mer Noire, dont chacun se compose de 500 hommes, ont été mis sur le pied de la cavalerie régulière, incorporés à l'armée de la mer Noire, et envoyés sur la frontière du pachalik de Kars. Les cosaques de la mer Noire cessent ainsi de former, comme par le passé, un corps séparé, et ils passent de même que leur pays, sous le commandement immédiat du lieutenant-général Grabbe qui vient remplacer le général Williaminoff. »

— Une lettre d'Odessa, du 11 avril, nous apprend qu'on forme à Anapa un camp d'observation de 25,000 hommes qui sera indépendant de l'armée de la mer Noire et de l'armée du Caucase. On pense généralement que celle-ci est destinée à passer en Perse, et ce qui confirme cette conjecture, c'est qu'on recherche pour cette armée des officiers qui sachent parler les langues persane et turque. Le général Paskewitsch, commandant actuel de l'armée russe, et qui possède de grands talens militaires, aura le commandement de l'armée du Caucase.

Deux princes caucasiens, les lieutenans-généraux Belboutow et Fehentchewazde, qui étaient jusqu'ici attachés à la personne de l'empereur, ont été envoyés à Tifflis pour faire partie du conseil du lieutenant-général Golovine, et, en même tems, on leur a permis d'entrer au service du schah pour un tems illimité.

PRUSSE. — *Berlin, 14 mai.*

La *Gazette d'Etat de Prusse* annonce que S. M. le roi a reçu, au palais de Potsdam, en audience de réception, le général de brigade ottoman Kiamil-Pacha, qui a eu l'honneur de présenter à S. M. les lettres qui l'accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire du Grand-Seigneur, près de la cour de Prusse.

ANGLETERRE. — *Londres, 16 mai.*

Par le *Lord Melville* on a reçu des nouvelles du Mexico, jusqu'au 7 mars. Les arrangemens faits avec les détenteurs de fonds mexicains à Londres et qui ont été soumis à la chambre des députés, ont été adoptés par cette assemblée qui a investi le gouvernement, de pleins pouvoirs pour les mettre à exécution. Il n'est aucun doute que le sénat ne les adopte également. Le colonel Almonte, le nouveau chargé-d'affaires du Mexique, près de la cour de la Grande-Bretagne, est arrivé à Londres, par le *Lord Melville.*

On annonce de la Vera-Cruz, du 8 mars, que l'escadre française, composée de 3 bricks et d'une frégate venant des Indes-Occidentales, avait paru sur la côte, mais qu'à cette date elle ne s'était pas encore ralliée aux deux bricks français qui se trouvaient auparavant à l'île de Lacrificios, et à bord desquels était le ministre de France qui avait quitté la capitale, sur le refus qui lui avait été fait, par le gouvernement, d'acquiescer à ses prétentions. Cependant, les négociations ont été reprises, après l'arrivée des vaisseaux de renfort. Les réclamations de la France, du chef d'indemnités à accorder à des particuliers, s'élèvent, dit-on, à 800,000 dollars. Les nouvelles de Tampico, sont du 20 mars, mais elles n'offrent aucun intérêt. (*Times.*)

— Le *Standard* donne des nouvelles de Montréal (Canada), en date du 12 avril. Les troubles paraissent avoir cessé. Un conseil spécial a été nommé pour la haute administration par le gouverneur anglais sir John Colborne. Il est composé de vingt-deux membres pris dans toutes les classes de l'opinion. Plusieurs Français en font partie. C'est un commencement de concession.

FRANCE. — *Paris, 19 mai.*

Le *Moniteur* du 16 publie la loi par laquelle l'établissement et l'exploitation du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, sont concédés à M. Kœchlin et frères.

Il paraît décidé, dit le *Courrier Français*, que M. le maréchal Soult ne partira pas pour son ambassade extraordinaire à Londres avant le 19 juin.

— On lit dans la correspondance du *Toulonnais* du 11 mai :

« Alger, le 4 mai.

» Le corps expéditionnaire que l'émir a dirigé sur la province de Constantine continu à s'avancer vers l'est. Il est déjà bien loin de Médéah, son point de départ, et n'a plus éprouvé d'obstacles depuis son passage à la Porte-de-Fer. Il s'est dirigé vers la province de Constantine par Bordj Mejana (*Equizetum* des Romains), Sidi Embarack (*Lumelli*), et se trouvait, à l'époque des dernières nouvelles au-dessus de Sitif, à vingt lieues de Biscara. Là, des pourparlers ont eu lieu entre El Barcani, qui commande l'armée d'Abd-el-Kader, et un oncle d'Achmet-Bey, chef d'une tribu assez puissante et à laquelle d'autres tribus obéissent. Le résultat de ces conférences a été une espèce de trève. Achmet s'est retiré avec les troupes dont il dispose encore dans le voisinage de Constantine, en un lieu nommé El Cantara. Il a voulu éviter la rencontre d'El Barcani et se rapprocher des populations kabaïles qui lui offriraient sans doute un moyen de résistance plus énergique contre l'ennemi, si celui-ci le poursuivait.

» El Barcani a consenti à une trève, il ne se battra pas encore contre Achmet, parce que c'est là le moindre objet de son excursion, mais il continue sa marche; il paraît se diriger vers Gella près du Kef, à l'extrême frontière de Tunis. Il reçoit sur la route la soumission des tribus, donne l'investiture aux chefs de tribus au

nom d'Abd-el-Kader, et leur remet en signe de leur autorité des bournous rouges, selon l'usage.

» On croit qu'à son retour la colonne expéditionnaire se portera au sud, et qu'El Barcani tentera de soumettre les Beni-Mejabs qui refusent de reconnaître Abd-el-Kader pour leur sultan.

» Cette expédition est un fait grave dont l'attention publique ne se préoccupe point assez. Outre que c'est une violation flagrante du traité de la Tafna, cette conquête à petit bruit d'une partie importante de la province de Constantine peut compromettre notre établissement en Afrique. Avant six mois, si l'on n'y prend garde les tribus arabes, depuis les frontières de la régence de Tunis jusqu'à celle de Maroc, obéiront à Abd-el-Kader.

» Le bateau à vapeur le *Crocodile*, arrivé par extraordinaire, avec des dépêches très-pressées, rapporte, dit-on, le traité conclu entre M. le gouverneur-général et Ben-Aïssa, agissant au nom d'Achmet; il paraît que ce traité n'a pas été accueilli très-favorablement par le ministère. Des modifications sont proposées et elles sont de telle nature qu'il est probable qu'elles ne seront pas acceptées, même par un ennemi vaincu et sans ressources. »

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Nous lisons dans la correspondance particulière de la *Gazette de France*, sous la date de Berga, le 8 mai :

« Le 30 dernier, les christinos se sont rendus maîtres par capitulation du château d'Oris, dans lequel nous avions une garnison suffisamment pourvue de vivres et munitions. Don Jose Ventos, membre de notre junte, qui se trouvait dans le fort, est resté prisonnier.

» Nous ne pouvons comprendre cette reddition après deux jours seulement de siége, car le château d'Oris est fort, et pouvait facilement résister plus long-tems. C'est d'autant plus malheureux qu'une colonne de nos troupes arriva le soir pour faire lever le siége, et à quatre heures du soir la capitulation a été signée. »

— La même feuille contient ce qui suit, daté de Saint Jean-de-Luz, le 12 mai :

« Nous apprenons par les lettres du quartier-royal, en date du 9, que le 8, Espartero, avec son armée, est arrivé à Lodosa, ayant envoyé Diégo Léon à Los Arcos.

» Nous apprenons aussi officiellement que le 7 les carlistes se sont emparés du fort de Los Banderas de Bilbao. Au moment où ils entraient, la garnison fuyait du côté opposé, cependant on lui a fait deux prisonniers.

» On a trouvé dans le fort une pièce de 16, plusieurs charges de cartouches et du biscuit. — Le fort a été livré aux flammes.

» Le bruit court que le fort de Los Capuchiros est également tombé au pouvoir des carlistes. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 26 *mai*.

L'*Echo* se donne de la peine pour faire connaissance avec le rédacteur *actuel*, dit-il, du *Journal de Luxembourg*. Merci de l'attention! Nous ne nous enquérons pas du nom des rédacteurs des articles de l'*Echo*, et nous ne concevons pas le grand intérêt que ces rédacteurs puissent avoir à connaître particulièrement les personnes qui écrivent dans le *Journal de Luxembourg*. Il s'agit de discuter des chiffres et des faits qui appartiennent au domaine public, et avec lesquels la question de personne n'a rien de commun.

Au surplus, admettons une hypothèse. Supposons que les rédacteurs de l'*Echo* aient été obligés de faire un voyage d'une vingtaine de jours; qu'à leur départ ils aient engagé quelques amis à vouer au journal chacun une partie de leurs loisirs; que ces amis aient reçu, comme d'ordinaire, des lettres du dehors, des notes et des articles de l'intérieur, et qu'après avoir écarté de ces communications tout ce qui porte le cachet de la passion, ou des récriminations personnelles, ils y aient joint les annonces et des extraits d'autres journaux, et rempli ainsi les colonnes de la feuille; exigerait-on, dans ce cas, la désignation des personnes qui auraient ainsi, directement ou indirectement, pris part à ce qu'on appelle la rédaction du journal?

Autre question. Si parmi ces personnes, il y avait d'anciens amis, condisciples ou connaissances des rédacteurs du journal adversaire, mais qui eussent le courage et l'indépendance de dire qu'ils ne partagent pas les erreurs politiques de ces derniers, ceux-ci pourraient-ils raisonnablement retirer pour cela leur estime et leur amitié à ces personnes?

Finalement. Ne pourrait-on pas, en Belgique, appliquer aux personnes disposées à défendre le roi Guillaume contre les attaques calomnieuses, les aménités réservées aux orangistes en vertu de l'ordre de choses de 1834, et n'y aurait-il ainsi aucun inconvénient pour quelqu'un qui serait signalé au dehors, comme ayant été tant soit peu en connexion avec le *Journal de Luxembourg*, surtout lorsque ce quelqu'un se trouverait dans le cas d'aller souvent à Arlon?

— Quelqu'un nous avait remis un article en réponse aux injures que l'*Echo* adresse si gracieusement et si gratuitement aux autorités de Luxembourg, qui ne s'occupent pas de lui. Nous en avons refusé l'insertion, parce que les attaques de cette espèce doivent être complettement abandonnées à l'appréciation du public.

— Les journaux annoncent qu'un ingénieur des ponts et chaussées est chargé d'étudier un système de navigation pour le Luxembourg. C'est une démonstration comme une autre, et qui ne trompera personne. C'est de la poudre révolutionnaire que l'on voudrait souffler aux yeux du peuple, pour lui faire perdre de vue le canal de Meuse et Moselle. Le gouvernement voudrait venir en aide aux agitateurs.

— Les journaux belges ont annoncé, avec un air de grande importance, qu'à Erkelenz (Prusse), les négocians et les notables avaient signé une adresse au roi pour le disposer en faveur des prétentions belges dans la question territoriale, contrairement aux 24 articles. Ainsi qu'il était à prévoir, cette nouvelle est dénuée de tout fondement. La *Gazette de Cologne* dit que c'est une pure invention.

— D'après les détails que publient les journaux, la ville de Bruxelles a fait des dettes, depuis la révolution, pour 7,700,000 fr., nonobstant qu'elle ait considérablement augmenté l'octroi municipal. La ville a dû faire des sacrifices énormes pour fermer la bouche aux émeutiers et pour soulager les nécessiteux que l'on porte au nombre de 30,000. Et puis, à entendre les prôneurs de la révolution, on ne rencontre en Belgique que prospérité et prospérité partout et en tout.

— L'*Echo* parle souvent de la situation anormale et désavantageuse de la ville de Luxembourg. Il se permet à cet égard des imputations qu'il sait ne pas être fondées. Ce n'est pas beau. Il n'ignore pas, par exemple, que si dans notre position provisoire le roi exerce seul le pouvoir suprême, c'est qu'il ne peut, dans ces circonstances, avoir des états-généraux à Luxembourg. Il n'ignore pas non plus que si la ville est déchue de la prospérité croissante que l'on y remarquait en 1830, l'unique cause doit en être attribuée à la révolution qui règne au dehors.

— La même feuille trouve mauvais que le *Journal de Luxembourg* ne chante pas la louange de l'ordre de choses établi dans le pays. Mais les renseignemens que nous avons donnés à ce sujet, ont été puisés dans des publications officielles du dehors, ou dans l'*Echo* même, dont les colonnes ne suffisaient souvent pas aux jérémiades contre le gouvernement de Bruxelles, et ce journal ne doit pas demander de meilleurs autorités. Si l'*Echo* a subitement fait volte-face, on en connaît la raison. Il doit être permis aux autres de rester plus conséquens. Ces reviremens de bord signifient au moins qu'on se trompe ou qu'on s'était trompé.

L'*Observateur* annonce que le roi Guillaume donne enfin à ses sujets l'organisation définitive du pouvoir judiciaire, après les avoir fait attendre pendant 25 ans. Peut-on pousser la mauvaise foi à ce point là? L'*Observateur* connaît fort bien les causes qui ont retardé l'organisation judiciaire. Il n'ignore pas non plus que sans la révolution elle aurait déjà eu lieu le 1er février 1831.

Il fallait s'occuper avant tout de la révision des codes. C'était une opération de longue haleine, qui ne pouvait pas se faire en quelques sessions des états-généraux, alors surtout qu'il y avait tant de choses à créer. Il convenait d'ailleurs d'attendre et de mettre à profit les leçons de l'expérience des tribunaux. Cependant tout était préparé au moment que la révolution est venue détruire tant de choses utiles. La Néerlande, une fois séparée, voulait alors réviser de nouveau les codes, et se créer une législation nationale parfaitement adaptée au pays. Elle entre en possession de cet immense avantage, dont la Belgique restera encore privée long-tems; car aucune mesure n'y est encore prise à cet effet, quoique la chose soit promise depuis bientôt huit ans, par l'art. 139 de la constitution.

Les Romains, après avoir détrôné leurs rois, en conservèrent encore les lois pendant 17 ans, qu'ils employèrent à se créer des institutions nouvelles. En l'an V, le ministre Merlin rappela ce fait historique au directoire exécutif, et lui fit sentir que l'honneur et la dignité du gouvernement français exigeaient que le peuple ne restât pas aussi si long-tems dans l'attente des nouveaux codes dont on s'occupait depuis l'an II. Dès son avènement à la tête des affaires, Napoléon, à la voix duquel, disent ses admirateurs, s'applanissaient les obstacles, annonça la promulgation prochaine de ces codes. Bientôt après il a dû avouer que le travail s'accroissait sous la main, et qu'il importait d'y procéder de manière à ce qu'il ne se ressentit pas de la précipitation. Et ainsi le code civil a été

publié en l'an XIII et en 1807, le code de procédure civile en 1806, le code de commerce en 1807, le code d'instruction criminelle en 1808, et le code pénal en 1810. Voila donc à peu près les 17 ans des Romains. (*Communiqué.*)

L'*Echo*, dans son numéro du 23 de ce mois, donne, sous le titre de *Correspondance*, une lettre, soi-disant à lui adressée de Luxembourg, peut-être aussi fabriquée à Arlon, dont la teneur est ainsi conçue :

Luxembourg, le 19 mai 1838.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire dans le *Journal de Luxembourg* de ce jour, qu'entre autres processions arrivées ici, jeudi le 17 de ce mois, *on en avait remarqué avec plaisir une, qui portait un drapeau aux couleurs luxembourgeoises, au milieu duquel était brodé en couleur orange un grand W.*

Notre pauvre journal a la berlue, sans doute, et je me hâte, M. le rédacteur, de vous instruire de l'exactitude du fait avancé par cette feuille, pour que, par la voie de votre journal, vous puissiez détromper ceux qui auraient pu donner dans cette bourde.

Parmi les processions entrées jeudi en ville, il y en avait une dont le drapeau avait au milieu une M initiale, brodée au milieu de ce drapeau, qu'une M initiale du nom de Marie, patronne de Luxembourg, en l'honneur de qui cette procession, ainsi que toutes les autres, était arrivée. Or, une M renversée, figure assez bien un W; vous concevez donc, comment cette lettre, presque renversée par la position inclinée que le porteur donnait au drapeau, inspira à notre rédacteur l'ingénieuse interprétation dont il fait part à ses lecteurs.

Quant à la couleur orange, qu'aurait cette lettre, au dire du journal, c'est une illusion qu'il a bien voulu se faire; cette lettre était en or; et le plaisir que cette démonstration aurait produit, s'est concentré dans la personne de notre journaliste tout seul, car nul autre n'avait découvert dans ledit drapeau, ce que lui y avait trouvé.

Agréez, etc. *Un habitant de Luxembourg.*

Voici la réponse à cette lettre; qu'elle ait d'ailleurs été écrite à Luxembourg ou à Arlon, peu importe, mais nous aurions mieux aimé lire dans l'*Echo* au sujet de l'*M* renversé, par exemple, « *On nous écrit des Antipodes, ce qui suit : etc. etc.* »

Le correspondant de l'*Echo* ne nie pas que le drapeau dont il s'agit était en couleurs luxembourgeoises; ce fait admis, nous soutiendrons, de notre côté, qu'à la distance ou la lettre *W* a été aperçue sur le drapeau, il était impossible, malgré la *position inclinée* que le porteur lui donnait, de prendre un *M* pour un *W*, à moins de marcher sur la tête, les pieds en l'air.

Et, à propos de la couleur orange, qui paraît ne pas être du goût de M. le correspondant de Luxembourg, ce bon Monsieur a omis d'avouer que pourtant le bâton du drapeau était entièrement de cette couleur, d'un bout à l'autre.

(Cet article comme le précédent, auquel il se rapporte, nous a été communiqué par un bon Luxembourgeois qui assure d'avoir vu les choses de ses propres yeux.)

Luxembourg, le 24 mai 1838.

Monsieur le Rédacteur,

Un article *communiqué* que j'ai lu avec plaisir dans votre numéro d'hier, démontre à l'évidence avec quelle facilité la foule se laisse égarer, particulièrement dans des moments d'agitation politique. Permettez, je vous prie, que j'émette aussi quelques réflexions sur ce sujet.

Sans doute que l'histoire de tous les tems et de tous les pays nous fournit beaucoup d'exemples que des peuples ont follement réclamé contre les meilleures institutions, se sont injustement insurgés contre les meilleurs souverains. Et notre religion ne nous enseigne-t-elle pas que le ciel même a eu ses anges rebelles?

Les choses les plus utiles du monde trouvent leurs détracteurs; les intentions les plus bienveillantes sont méconnues; les plus grands bienfaiteurs font des ingrats, et point d'étonnement dès lors que le roi Guillaume ait eu ses Tilmans et consorts.

La vérité se laisse obscurcir; mais elle reprend ses droits tôt ou tard. On conçoit déjà difficilement, par exemple, que l'esprit public ait pu être bouleversé au point de faire pétitionner le peuple contre les bienfaits de l'instruction publique. Voici un autre exemple : à Luxembourg, nous devons en convenir, beaucoup de personnes s'étaient laissées gagner par la contagion morale qui s'était si subitement développée dans les derniers mois de 1830. Qui ne reconnaît aujourd'hui ses erreurs? Certes l'aveu en coûte encore à quelques-uns; mais en général, on convient de s'être trompé. Le gros bon sens suffit pour reconnaître que jamais, non jamais, la ville de Luxembourg ne s'est trouvée dans une position aussi favorable, avec un aussi bel avenir qu'en 1830. Il y avait sans doute, comme partout, des malheureux et des mécontens, mais pour la généralité les circonstances étaient propices. L'industrie, le commerce prenaient de l'extension; une cour provinciale allait être jointe aux nombreuses institutions que la ville possédait déjà, dans lesquelles elle trouvait des avantages de toute espèce et qui lui attiraient tant de relations profitables avec le dehors. On aurait, s'il fallait, une preuve du bien-être d'alors dans les importans embellissemens que la ville et les alentours ont éprouvés, et dans la quantité de capitaux que les particuliers avaient cachés dans les banques. Les finances municipales étaient prospères également et auraient permis de doter la ville d'un beau monument sans aucune charge pour les habitans. Peut-on bien comparer l'état de choses que la révolution belge nous a fait, avec celui dont nous jouirions maintenant, si la marche progressive de nos affaires n'avait pas été si malheureusement interrompue, sans dire qu'on s'est trompé en faisant des vœux ou en travaillant en faveur de cette révolution? Celui qui ne fait pas cet aveu est lié exceptionnellement par un intérêt particulier à l'ordre de choses qui pèse sur le pays.

Une cité comme un peuple, comme un individu, peut avoir ses momens de vertige et rechercher des choses qui lui sont contraires; mais les sens sont-ils rassis, on se frotte les yeux et on jure de mettre la dure expérience à profit et de se tenir une autre fois mieux sur ses gardes contre les trompeuses apparences et les perfides excitations qui peuvent mettre temporairement du désordre dans l'esprit. X.

— Grande nouvelle! Le roi Léopold, notre gendre, que des malintentionnés disaient être si bénin, si patelin, si inoffensif, si pacifique, à l'égard de ses ennemis..... je veux dire des ennemis de la Belgique, vient de relever sa moustache, et de commettre une énergique manifestation à laquelle sans doute les Hollandais et les Prussiens étaient loin de s'attendre. On l'accusait de ne pas seconder, que dis-je, de vouloir paralyser l'élan patriotique des populations du Limbourg et du Luxembourg. Calomnie! Ce bon prince, qui jusqu'alors ne connaissait que de nom ces deux provinces, a voulu ranimer leur courage par sa présence, et les citoyens du Luxembourg ont possédé au milieu d'eux leur cher et âmé souverain. Il est allé visiter..... Les arsenaux? — Fi donc! — Les places fortes? — A quoi bon! passer en revue les garnisons? les gardes nationales? — Eh non, mille fois non! Sa majesté, qui professe une grande vocation pour la chasse, est allé visiter une forêt fort giboyeuse. (*Le Charivari.*)

— Les salons de Paris s'amusent beaucoup d'une nouvelle mystification dont un comte de la fabrique de Léopold Ier vient d'être le héros et la victime dans une grande ville du Nord. On raconte que M. Lehon, qui paraît destiné au rôle de Poinsinet diplomatique, avait pris le parti de ne s'apercevoir ni de son équivoque position à Berlin ni des embarras qui en étaient la conséquence. Des avis directs ou indirects n'avaient pu le décider à abréger son séjour dans une ville où sa présence était jugée au moins inutile. Renfermé dans la solitude intime de l'ambassade française, M. Lehon ne pouvait même étaler aux yeux du public de Berlin cette livrée et ces armoiries grotesques qui ont été fabriquées exprès pour les menus-plaisirs du public parisien. Mais un beau jour on annonce que le diplomate belge a disparu subitement. Qu'était-il donc devenu? La police informe sur cette disparition, on cherche partout M. Lehon; enfin le secret de son départ mystérieux est révélé par l'officieux lui-même, qui avait fait parvenir à l'excellence belge un avis confidentiel de l'arrivée à Berlin de l'empereur Nicolas qui anrait voulu ménager la surprise d'une visite inattendue à la famille royale de Prusse, et M. Lehon, pour fuir plus vite, n'avait pas même dit adieu au ministre français. Au moment où on le croyait encore à Berlin, il descendait à la porte de la légation de Belgique à Paris; ce fut là seulement qu'il apprit que l'empereur Nicolas n'avait pas encore quitté Saint-Pétersbourg. Cette mésaventure du diplomate belge a fait rire même au château, où l'on rit si rarement.

—M. de Talleyrand, selon nous, n'est pas seulement une individualité, c'est tout un système, le résumé, en quelque sorte de l'école égoïste et personnelle, de l'habileté sans conscience, de la politique sans conviction.

Au reste, c'est moins encore par le mal qu'il a fait que par les élèves qu'il a dressés, que M. de Talleyrand a été pernicieux à la morale politique; il a été le chef en quelque sorte de cette école corrompue qui s'est occupée long-tems de la politique, et l'a dominée, depuis juillet surtout. Vous savez qu'il y a tendance dans les élèves à dépasser le modèle qu'ils ont devant les yeux; et comme les adeptes de M. de Talleyrand n'avaient ni sa grande naissance, ni ses manières, ni son esprit, il s'en suivait qu'ils n'étaient plus que des Robert-Macaire politiques sans compensation.

Ces écoles d'immoralité disparaissent et s'effacent de plus en plus; on a souvent signalé la tendance religieuse de notre époque, il y a quelque chose de non moins remarquable à méditer, c'est le retour de la société toute entière vers la probité et la répugnance qu'elle éprouve pour tout ce qui est maintenant en dehors des conditions probes et honnêtes : on a dégoût de la fraude et des ignobles affaires; le tripot de la bourse a offert trop de sales négociations; la politique s'épure également. La probité n'est pas

seulement aujourd'hui une noble vertu du cœur, c'est encore un gage et un moyen d'habileté; l'homme probe est plus avancé maintenant dans la carrière de l'ambition que le triste spéculateur qui abuse de la confiance du public, et voilà pourquoi l'école de M. de Talleyrand se meurt avec lui toute entière. La probité est maintenant l'habileté.

La mort de M. de Talleyrand a fait une vive et profonde impression sur le corps diplomatique. Le prince était vieilli, sans doute; mais dans toute les circonstances importantes il s'était posé comme l'intermédiaire de la révolution de juillet vis-à-vis de l'Europe; il s'était porté fort en quelque sorte pour elle. Cette garantie disparaît; il peut arriver que les imprudens, les incapables s'emparent des relations extérieures, et alors que deviendront les graves questions européennes?

On ne se dissimule pas que la situation est moins bonne que l'an dernier; la camarilla n'est pas seulement en présence des difficultés inhérentes à la révolution de juillet, mais elle a encore devant elle une opposition de chambre qui s'élève de droite et de gauche, espèce de coalition fort dangereuse, quoique profondément incapable. Ce heurtement des pouvoirs est incontestable. La chambre est sans force, sans doute, pour en finir par un coup de massue; mais elle aime les tracasseries, elle est un véritable obstacle à la politique de la camarilla. On est là en présence sans rien oser. Le ministère voudrait bien dissoudre la chambre, et il n'en a pas le courage, ni l'autorisation d'en haut. La chambre voudrait aussi renverser le ministère, et elle ne l'ose pas davantage. On se regarde ainsi depuis trois mois, et c'est sans doute ce dégoût profond qu'inspire la situation présente, qui hâte les travaux de la chambre. Voyez avec quelle fatale promptitude elle court sur le budjet, et ne s'arrête a rien: aucune amélioration n'est faite; quelques économies sont votées comme par surprise, et les contribuables ne trouveront pas une amélioration sensible dans l'année qui va s'ouvrir.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 17 mai, Mathias Schumacher; le 18, Jean Heinen, et Christine Dutreux; le 19, Barbe-Eléonore Gesche, et Adam Stephany; le 21, Louise-Eléonore-Marguerite Becker; le 22, François-Xavier Wercollier et Catherine Wercollier (jumeaux.)

Mariages: Le 21 mai, Jean-Mathias Kaufleld, sous-officier de pionniers prussiens, avec Elisabeth Michel,

Décès: Le 19 mai, Anne Faber, âgée d'un an et 5 mois; le 20, Anne Lambert, âgée de 2 ans, et François-Henri Schmidt, âgé de 2 ans; le 22, Eve-Félicité Meyer, âgée d'un an; le 23, Catherine Wallassy, âgée de 15 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le soussigné prévient qu'il continue sur son compte l'établissement de feu son père, connu sous le nom de THYESEN, sis a Clausen, comprenant la **BRASSERIE** et **L'ESTAMINET**; il espère de gagner la confiance du public par la bonne qualité de sa bierre et il promet de fourair promptement et au plus bas prix possible. F. THYES.

VENTE PUBLIQUE

D'UN TRÈS-BEAU JARDIN,

situé au Limpersberg.

MERCREDI, 13 juin prochain, à trois heures de relevée, le notaire soussigné exposera en vente par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la requête de madame la veuve François, née Bergh, rentière en cette ville:

UN TRÈS-BEAU JARDIN, entouré d'un mur en très-bon état, situé devant la porte Neuve, au Limpersberg, entre le jardin du Sr Hastert, confiseur, d'un côté, et celui du Sr Joseph Reuter, de l'autre côté, donnant de derrière sur le jardin dit Rinckengarten et de devant sur un chemin; dans ce jardin se trouve une jolie maisonnette et une grande quantité d'arbres fruitiers d'une très-bonne espèce et en plein rapport.

Les amateurs qui désirent acheter ce jardin de la main à la main, sont priés de s'adresser au notaire soussigné ou à la propriétaire.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné.

Luxembourg, le 24 mai 1838. J. FUNCK, notaire.

VENTE PUBLIQUE

D'UNE

Maison d'Habitation.

MERCREDI, 14 juin prochain, à deux heures de relevée, le notaire soussigné procédera, à la requête du sieur Michel SCHOUP, crieur aux ventes en cette ville, à la vente par adjudication publique, aux plus offrans et derniers enchérisseurs, à plusieurs années de crédit et sous d'autres conditions très-avantageuses,

D'une MAISON d'habitation, située à Luxembourg, rue du Rost, portant le nº 354, bornée à l'est par la rue, au sud et à l'ouest par la propriété du sieur Nicolas Wirtgen, et au nord par l'Hôtel du Gouvernement.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné, ou est déposé le cahier des charges.

Luxembourg, le 24 mai 1838. J. FUNCK, notaire.

VENTE PUBLIQUE

D'UNE BELLE ET VASTE

MAISON D'HABITATION,

En conformité de la loi du 12 juin 1816.

MARDI, 5 juin 1838, à deux heures de relevée, à la requête des héritiers de défunt sieur Jean Franckum, de son vivant marchand à Luxembourg, en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance, siégant en cette ville, en date du 20 février dernier, il sera, en l'étude et par le ministère du notaire soussigné, à ce commis par ledit jugement, procédé à la licitation d'une MAISON D'HABITATION, cotée Nº 120, composée de 2 corps de logis, et située en cette ville, Grand'rue, entre la maison du sieur Noppeney, et celle occupée par le sieur Nathan, donnant par le bâtiment de derrière sur la maison de la veuve Meyer, et par celui de devant sur ladite rue.

Cette maison, très-avantageusement située pour tout genre de commerce, sera vendue à plusieurs années de crédit, et sous d'autres conditions favorables à l'acquéreur.

Le cahier des charges est déposé en l'étude du notaire soussigné, chargé d'en faire la communication aux amateurs qui s'y présenteront.

Luxembourg, le 8 mai 1838. MAJERUS, notaire.

VENTE PUBLIQUE ET DÉFINITIVE

D'UNE

VASTE MAISON D'HABITATION,

SITUÉE A LUXEMBOURG.

LUNDI, 11 juin prochain, à deux heures de relevée, le notaire soussigné procédera à la VENTE publique et définitive, aux plus offrans et derniers enchérisseurs, à plusieurs années de crédit et sous d'autres conditions très-avantageuses, d'une VASTE MAISON d'habitation, située à Luxembourg, cotée du nº 260, faisant le coin de la rue de la Boucherie et de celle du Marché-aux-Herbes, appartenant à M. NAMUR-GONNER, marchand en cette ville.

Cette maison, très-avantageusement située pour tout genre de commerce, est grevée de plusieurs capitaux non exigibles, de sorte que l'acquéreur aura beaucoup de facilité pour le paiement.

Les amateurs qui désirent acheter cette maison de la main à la main, sont priés de s'adresser au propriétaire ou au notaire soussigné.

La vente aura lieu en l'étude dudit notaire, où est déposé le cahier des charges.

Luxembourg, le 16 mai 1838. J. FUNCK, notaire.

A VENDRE

Un **CHAR-A-BANC-CALÈCHE**, solide, bien suspendu, couvert, et dont la capote s'enlève à volonté. On peut y atteler un ou deux chevaux. S'adresser au sieur Berweiler, charron, rue St-Philippe.

Oeffentliche Reiser-Versteigerung.

Am Montage, 28. des laufenden Monats Mai, gegen zehn Uhr des Morgens, sollen im Walde genannt Heischend, im Rahloch, nächst Itzig, 200 Kantone Reiser, den Letzt- und Meistbietenden, auf Borg, öffentlich zugeschlagen werden.

Luxemburg, den 19. Mai 1838. J. Funck, Notar.

Oeffentliche Bäume-Versteigerung.

Am Montage, 4. des künftigen Monats Juni, gegen 10 Uhr Morgens, werden im Walde Hoischent, im Ort genannt Rahloch, nächst Itzig, in dem diesjährigen Holzschlage, hundert sechszig auserlesene Baumstämme, an die Letzt- und Meistbietende, auf Borg bis zum künftigen Martinitag, öffentlich zugeschlagen werden.

Luxemburg, den 24. Mai 1838. J. Funck, Notar.

2 Grund-Güter-Versteigerungen in Itzig.

Nämlich:

1º Am Dienstage, den 29. Mai 1838, für Jakob Altmann, aus Krautesch-Haus;

Und 2º Am Donnerstage, den 31. Mai 1838, für die Wittwe des verstorbenen H. J. J. Stümper. Schanus, Notar.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.